

PARTIE I
CONTEXTE
DÉMOGRAPHIQUE ET
SOCIO-ÉCONOMIQUE

1. DÉMOGRAPHIE.....	14
2. REVENU, EMPLOI ET CONDITIONS DE VIE.....	22
3. POPULATION ET PIB DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES .	33

1. DÉMOGRAPHIE

• LA POPULATION

ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR RÉGION ET PAR SEXE DE 2012 À 2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017			
	Total	Total	Total	Total	Total	Hommes	Femmes	Total	en %
Belgique	11.035.948	11.099.554	11.150.516	11.209.044	11.267.910	5.568.005	5.754.083	11.322.088	100,0
Wallonie	3.546.329	3.563.060	3.576.325	3.589.744	3.602.216	1.764.335	1.850.138	3.614.473	31,9
<i>dont Communauté germanophone</i>	76.128	76.090	76.273	76.328	76.645	38.269	38.651	76.920	0,7
Région de Bruxelles- Capitale	1.138.854	1.154.635	1.163.486	1.175.173	1.187.890	582.375	609.229	1.191.604	10,5
Flandre	6.350.765	6.381.859	6.410.705	6.444.127	6.477.804	3.221.295	3.294.716	6.516.011	57,6

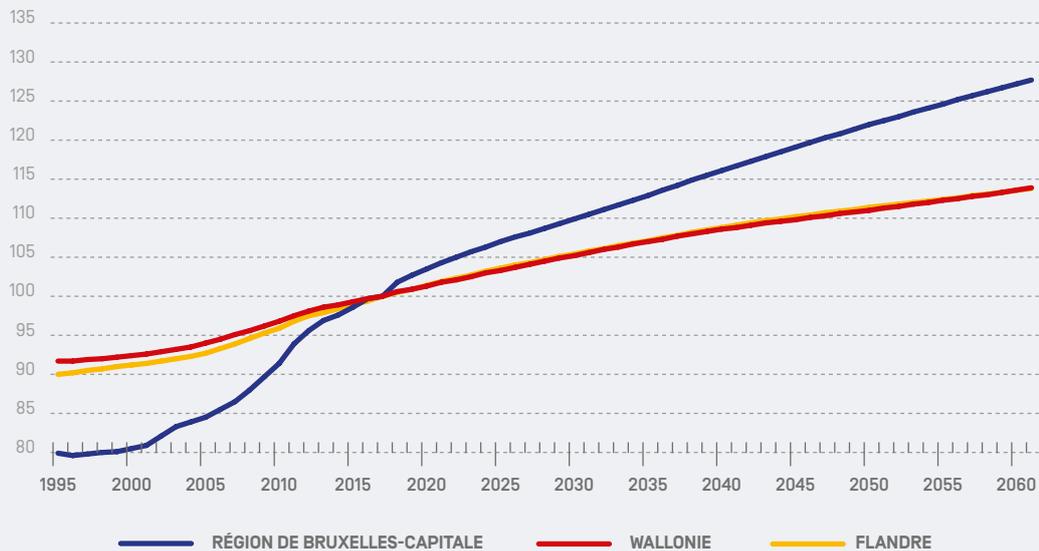
Selon les dernières données disponibles, la Belgique comptait, au 1^{er} janvier 2017, 11.322.088 habitants. La population se répartit comme suit : 31,9% pour la Wallonie [3,61 millions d'habitants, dont 76.920 pour les neuf communes de la Communauté germanophone], 10,5% pour la Région de Bruxelles-Capitale [1,19 millions d'habitants], et 57,6% pour la Flandre [6,52 millions d'habitants]. La répartition par sexe est similaire dans les trois régions et est légèrement favorable aux femmes [50,8% de femmes pour l'ensemble de la Belgique].

Source(s) :

- SPF Économie - Direction Générale Statistique - Statistics Belgium
- Calcul(s) : IWEPS
- Base de données : Registre National

• ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION BELGE

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR RÉGION DEPUIS 1995



Note[s] :

- Base 100 = Année 2017
- Calcul(s) : en mars 2017, le Bureau fédéral du Plan a actualisé ses perspectives démographiques, en fournissant des prévisions d'évolution de la population pour 2017-2061. Dans le présent graphique, les populations prédites pour l'année 2017 ont été remplacées par les populations observées au 1^{er} janvier 2017 (registre national).
- Mode de lecture : les chiffres pour une année correspondent au rapport entre la population estimée pour cette année et la population observée en 2017. Ainsi, un indice 110 indique une croissance de 10% de la population par rapport au niveau de 2017.

Chaque année, le Bureau fédéral du Plan et la DG Statistique fournissent une estimation des perspectives de population, selon une méthodologie et des hypothèses explicitées dans une publication du Bureau Fédéral du Plan¹. Ces hypothèses portent sur l'évolution future de la migration internationale, de la migration interne, de la fécondité et de la mortalité et sont revues chaque année, en fonction des nouvelles observations disponibles et en tenant compte de divers éléments contextuels (économiques, politiques...).

Selon les perspectives publiées en mars 2017, la Belgique devrait atteindre 13,05 millions d'habitants en 2061, soit une croissance de 15,3% par rapport à 2017 (+1,73 million d'habitants). La croissance démographique diffère cependant d'une région à l'autre. Elle est nettement plus importante pour la Région de Bruxelles-Capitale [+27,7% en 2061 par rapport au niveau de 2017] que pour la Wallonie et la Flandre [respectivement +13,9% et +13,8%]. Selon ces estimations, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale devraient atteindre respectivement 4,12 et 1,52 millions d'habitants en 2061.

Ces évolutions contrastées s'expliquent par l'évolution attendue des différentes composantes des mouvements de population, à savoir le solde naturel et le solde migratoire. Ainsi, la plus forte croissance de la population de la Région de Bruxelles-Capitale s'explique principalement par la croissance attendue des niveaux d'immigrations en Belgique, et par la plus forte proportion d'étrangers qui s'installent dans cette région à leur arrivée. Il est également attendu que le solde naturel reste plus élevé pour la Région de Bruxelles-Capitale que pour les autres régions, en raison de la plus forte proportion de personnes d'origine immigrée, mais également du profil plus jeune de la population. Le solde naturel en Flandre et en Wallonie a quant à lui tendance à diminuer, en raison d'une hausse des décès liée à l'arrivée aux âges élevés des générations du baby-boom.

Les migrations internes à la Belgique (entre régions) sont un autre facteur qui explique l'évolution de la population des régions. Ainsi, le phénomène de périurbanisation qui caractérise la Région de Bruxelles-Capitale devrait se poursuivre, entraînant une perte de population au profit des deux autres régions.

4

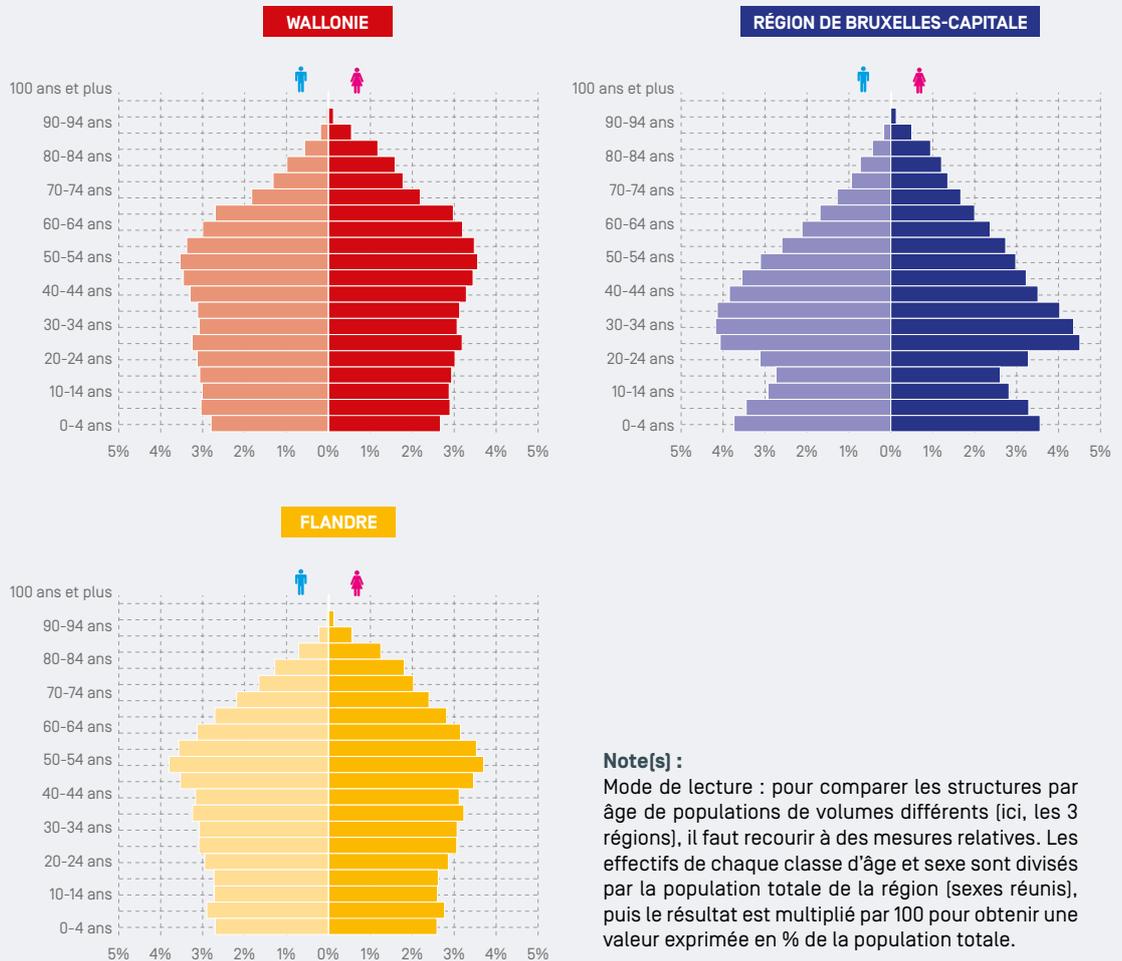
Source(s) :

- SPF Économie - Direction Générale Statistique - Statistics Belgium
- Bureau fédéral du Plan
- Calcul(s) : IWEPS
- Base de données : 1995-2017 : Registre National (DG Statistique) ; 2018-2061: Perspectives démographiques (DG Statistique et Bureau fédéral du Plan)

[1] Bureau fédéral du Plan, Direction Générale Statistique du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie, mars 2017, Perspectives démographiques 2016-2060. Population et ménages, collection Perspectives, Bureau fédéral du Plan.

• LA STRUCTURE PAR ÂGE

PYRAMIDES DES ÂGES PAR RÉGION POUR 100.000 HABITANTS AU 1^{ER} JANVIER 2017



Note(s) :

Mode de lecture : pour comparer les structures par âge de populations de volumes différents (ici, les 3 régions), il faut recourir à des mesures relatives. Les effectifs de chaque classe d'âge et sexe sont divisés par la population totale de la région (sexes réunis), puis le résultat est multiplié par 100 pour obtenir une valeur exprimée en % de la population totale.

La structure par âge présente des différences importantes selon les régions. Ainsi, les pyramides des âges de la Wallonie et de la Flandre présentent une structure « en meule de foin » caractérisée par un rétrécissement de la base (signe d'une fécondité en baisse) et par un renflement au niveau des tranches correspondant à la génération des baby-boomers (et plus particulièrement les 45-59 ans). La pyramide des âges de la Flandre présente toutefois une base un peu plus étroite et un léger élargissement du sommet, ce qui témoigne d'une population vieillissante. La Région de Bruxelles-Capitale présente quant à elle un profil plus jeune, avec une part plus importante de jeunes enfants (0-9 ans) et de jeunes adultes (25-39 ans) comparativement aux deux autres régions. Les adolescents (10-19 ans) et les plus de 45 ans y sont par contre sous-représentés. Ceci s'explique par le processus de périurbanisation qui touche la capitale, entraînant une migration des habitants d'âge moyen (et de leurs enfants), ainsi que par l'immigration internationale (entrée de jeunes actifs, fécondité plus importante)².

[2] IBSA, Hermia J.-P. (2017) Baromètre démographique 2017 de la Région de Bruxelles-Capitale. In Focus de l'IBSA n°22, janvier 2018.

INDICATEURS DE DÉPENDANCE DE LA POPULATION AU 1^{er} JANVIER 2016

	Indicateur de dépendance des jeunes	Indicateur de dépendance des personnes âgées
	0-14/15-64 [en %]	65+/15-64 [en %]
Belgique	26,2	28,3
Wallonie	26,9	27,5
Région de Bruxelles-Capitale	29,4	19,6
Flandre	25,2	30,4
UE-28	23,9	29,3

Note(s) :

- Calcul :
 - Le ratio de dépendance des jeunes se calcule comme le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de personnes âgées de 0 à 14 ans divisé par le nombre de personnes en âge de travailler, soit les personnes âgées de 15 à 64 ans.
 - Le ratio de dépendance des personnes âgées se calcule comme le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus et le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans.
- Mode de lecture : un ratio plus élevé indique une plus grande dépendance de la population (des jeunes ou des personnes âgées) par rapport à la population en âge de travailler.

En 2016, le ratio de dépendance des jeunes est plus élevé pour la Région de Bruxelles-Capitale (29,4%) et la Wallonie (26,9%) que pour la Flandre (25,2%). Ces ratios sont plus élevés que le ratio de dépendance observé pour l'Union Européenne des 28, qui vaut 23,9%.

À l'inverse, le ratio de dépendance des personnes âgées est plus faible pour la Région de Bruxelles-Capitale (19,6%), et dans une moindre mesure, pour la Wallonie (27,5%) que pour la Flandre (30,4%). La Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale ont donc un ratio de dépendance des personnes âgées inférieur à celui de l'Union Européenne des 28 (29,3%), tandis que la Flandre se situe légèrement au-dessus de cette valeur.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIES D'ÂGES DES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS AU 1^{er} JANVIER 2017
ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

	2017	% du total	2030/2017	2060/2017
Wallonie				
0-2 ans	115.695	3,2	109,6	115,2
3-5 ans	124.447	3,4	104,9	109,8
6-11 ans	258.876	7,2	102,9	107,3
12-18 ans	300.841	8,3	100,7	108,6
19-24 ans	265.650	7,3	102,9	106,9
Total des catégories	1.065.509	29,5	103,2	108,7
Région de Bruxelles-Capitale				
0-2 ans	52.862	4,4	114,0	129,9
3-5 ans	50.674	4,3	110,5	125,2
6-11 ans	92.557	7,8	111,3	125,4
12-18 ans	90.090	7,6	118,9	138,8
19-24 ans	89.527	7,5	117,6	132,6
Total des catégories	375.710	31,5	114,9	131,0



Source(s) :

- SPF Économie - Direction Générale Statistique - Statistics Belgium
- Eurostat
- Calcul(s) : IWEPS
- Base de données : Registre National pour les données belges



Source(s) :

- SPF Économie - Direction Générale Statistique - Statistics Belgium
- Bureau fédéral du Plan
- Calcul(s) : IWEPS
- Base de données : 2017 : Registre National (DG Statistique) ; 2030 et 2060 : Perspectives démographiques (DG Statistique et Bureau fédéral du Plan)

	2017	% du total	2030/2017	2060/2017
Flandre				
0-2 ans	202.222	3,1	107,5	117,6
3-5 ans	214.583	3,3	104,7	113,3
6-11 ans	438.558	6,7	104,8	112,7
12-18 ans	479.288	7,4	109,2	121,0
19-24 ans	450.399	6,9	104,7	112,3
Total des catégories	1.785.050	27,4	106,3	115,5
Belgique				
0-2 ans	370.779	3,3	109,1	118,6
3-5 ans	389.704	3,4	105,5	113,8
6-11 ans	789.991	7,0	104,9	112,5
12-18 ans	870.219	7,7	107,3	118,6
19-24 ans	805.576	7,1	105,5	112,8
Total des catégories	3.226.269	28,5	106,3	115,1

Note(s) :

- Les tranches d'âges représentées se calquent sur celles communément admises pour la fréquentation des différents niveaux d'enseignement (à partir de 3 ans pour le maternel, à partir de 6 ans pour le primaire, à partir de 12 ans et jusqu'à 18 ans, âge de fin d'obligation scolaire, pour le secondaire).
- Calcul(s) : les pourcentages sont présentés par rapport à la population totale de la région, tous âges confondus.
- Les deux dernières colonnes donnent le rapport, exprimé en pourcentage, entre la population estimée, pour respectivement, l'année 2030 et l'année 2060 et la population observée en 2017 pour la tranche d'âge considérée.

Le public cible des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en majorité, notamment via l'enseignement, constitué d'enfants et de jeunes. À cet égard, les 0-24 ans représentent 29,5% de la population wallonne et 31,5% de la population de la Région de Bruxelles-Capitale [contre 27,4% pour la Flandre et 28,5% pour la Belgique dans son ensemble]. Comme le suggéraient les pyramides des âges, c'est au niveau des tranches d'âges les plus jeunes que les différences régionales sont les plus marquées. Ainsi, les moins de 3 ans représentent 4,4% en Région de Bruxelles-Capitale, contre 3,2% en Wallonie et 3,1% en Flandre.

Selon les perspectives démographiques établies par le Bureau fédéral du Plan et la DG Statistique, d'ici à 2060, les 0-24 ans devraient croître de plus de 30% pour la Région de Bruxelles-Capitale (31,0%) contre seulement 8,7% et 15,5% pour la Wallonie et la Flandre respectivement. Ces perspectives d'évolution annoncent d'importants défis à relever en matière d'accueil de la petite enfance, d'enseignement ou encore d'aide à la jeunesse.

• MOUVEMENTS DE LA POPULATION

MOUVEMENTS DE LA POPULATION AU COURS DE L'ANNÉE 2016

	Population au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements au cours de l'année 2016					Population au 31 décembre 2016	Taux de croissance de la population entre 2007 et 2017 [en %]
		Nais-sances	Décès	Solde Naturel	Solde Migratoire	Total		
Belgique	11.267.910	121.161	108.056	13.105	41.073	54.178	11.322.088	7,0
Wallonie	3.602.216	37.246	38.077	-831	13.088	12.257	3.614.473	5,2
Région de Bruxelles-Capitale	1.187.890	17.923	9.066	8.857	-5.143	3.714	1.191.604	15,6
Flandre	6.477.804	65.992	60.913	5.079	33.128	38.207	6.516.011	6,5

► **Source(s) :**

- SPF Économie - Direction Générale Statistique - Statistics Belgium
- Eurostat
- Calcul(s) : IWEPS
- Base de données : Registre National pour les données belges

COMPOSANTES DE LA CROISSANCE DE LA POPULATION AU COURS DE L'ANNÉE 2016 (POUR 1.000 HABITANTS)

	Taux brut de natalité	Taux brut de mortalité	Taux d'accroissement naturel	Taux de solde migratoire	Taux d'accroissement
Belgique	10,7	9,6	1,2	3,6	4,8
Wallonie	10,3	10,6	-0,2	3,6	3,4
Région de Bruxelles-Capitale	15,1	7,6	7,4	-4,3	3,1
Flandre	10,2	9,4	0,8	5,1	5,9
UE-28*	10,0	10,0	0,0	3,0	3,0

Note[s] :

- Sont comptabilisés les mouvements ayant eu lieu au cours de l'année 2016, c'est-à-dire entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016.
 - Solde migratoire : le solde migratoire prend en compte les migrations internes (changements de régions), les migrations internationales, les personnes radiées d'office d'un registre, les personnes réinscrites après radiation, les changements de registre et l'ajustement statistique (lié aux retards et erreurs d'enregistrement des événements dans les bases de données).
 - Calcul(s) :
 - Taux brut de natalité : rapport entre le nombre de naissances vivantes au cours de l'année et la population moyenne pour cette même année (moyenne des effectifs observés en début et fin de période).
 - Taux brut de mortalité : rapport entre le nombre de décès au cours de l'année et la population moyenne pour cette même année.
 - Taux d'accroissement naturel : rapport entre le solde naturel (différence entre le nombre de naissances vivantes et le nombre de décès) et la population moyenne pour l'année considérée.
 - Taux de solde migratoire : rapport entre le solde migratoire et la population moyenne pour l'année considérée.
 - Taux d'accroissement : rapport entre la différence de population en début et fin d'année et la population moyenne observée pour cette même année. Le taux d'accroissement est la somme des taux d'accroissement naturel et de solde migratoire.
 - Pour faciliter la lecture, ces taux sont exprimés pour 1.000 habitants.
 - Taux de croissance de la population entre 2007 et 2017 = 100*[population au 1^{er} janvier 2017 – population au 1^{er} janvier 2007]/population au 1^{er} janvier 2007
- * Les taux calculés par Eurostat portent sur une population légèrement différente que celle utilisée par la DG Statistique dans ses statistiques officielles. En effet, les étrangers inscrits au registre d'attente sont inclus dans la population « Eurostat » alors qu'ils ne le sont pas dans la définition nationale du chiffre officiel de la population. Ceci peut avoir un impact, notamment sur le calcul de taux de solde migratoire.

Au 31 décembre 2016, la Belgique comptait 54.178 habitants de plus qu'au 1^{er} janvier de la même année (+12.257 habitants en Wallonie, +3.714 pour la Région de Bruxelles-Capitale et +38.207 en Flandre). Rapporté à la population de chaque région, le taux d'accroissement mesuré au cours de l'année 2016 est de +3,1‰ pour la Région de Bruxelles-Capitale, +3,4‰ pour la Wallonie et +5,9‰ pour la Flandre (+4,8‰ pour la Belgique dans son ensemble). L'analyse des composantes de la croissance de la population au cours de l'année 2016 met en évidence des différences entre régions. Le taux d'accroissement naturel est nettement plus élevé en Région bruxelloise (+7,4‰ contre +1,2‰ pour la Belgique dans son ensemble), en lien avec une fécondité plus importante (voir ci-après). Par contre, le taux de solde migratoire y est plus faible que pour l'ensemble du pays. Il y est même négatif [-4,3‰ contre +3,6‰ pour la Belgique] : les immigrations en provenance de l'étranger y sont en effet contrebalancées par une perte d'habitants au profit des deux autres régions (phénomène de périurbanisation). À noter que ce taux de solde migratoire est nettement inférieur à celui observé l'année précédente [+3,2‰ pour la région bruxelloise au cours de l'année 2015, voir édition précédente]. Cette diminution importante (entraînant même un changement de signe) pourrait s'expliquer par une diminution du solde de migrations internes (liée à une hausse des « sorties » de la région bruxelloise au profit du reste du pays) ainsi que par un solde migratoire international plus faible que les années précédentes et ce, en raison d'une diminution du nombre d'immigrations et une hausse des radiations d'office. En conséquence, le taux d'accroissement de la Région de Bruxelles-Capitale est nettement inférieur à celui observé l'année précédente [+10,8‰].

**Source[s] :**

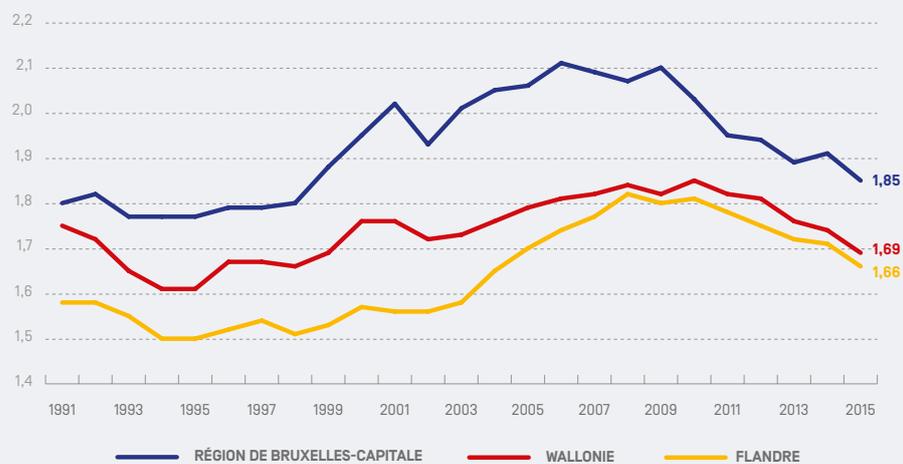
- SPF Économie - Direction Générale Statistique - Statistics Belgium
- Eurostat
- Calcul(s) : IWEPS
- Base de données : Registre National pour les données belges

En comparaison avec le niveau européen, la Belgique a un taux brut de natalité à peine plus élevé (10,7‰ contre 10,0‰ pour l'UE-28) et un taux brut de mortalité légèrement plus faible (9,6‰ contre 10,0‰). Le taux de solde migratoire de la Belgique est légèrement supérieur à celui observé pour l'ensemble de l'Union Européenne (3,6‰ contre 3,0‰). Il convient toutefois de noter que la définition adoptée par Eurostat diffère légèrement de celle adoptée par la Belgique, ce qui n'affecte cependant pas le signe de la différence.

Sur les 10 dernières années, la population de la Belgique a crû de 7,0% par rapport à la population mesurée au 1^{er} janvier 2007. La Région de Bruxelles-Capitale a crû de 15,6%, tandis que la Wallonie et la Flandre ont eu des taux de croissance légèrement inférieurs au niveau national (5,2% et 6,5% respectivement).

• FÉCONDITÉ

ÉVOLUTION DE L'INDICE CONJONCTUREL DE FÉCONDITÉ DE 1991 À 2015



INDICE CONJONCTUREL DE FÉCONDITÉ

	1995	2005	2015
Belgique	1,56	1,76	1,69
Wallonie	1,61	1,79	1,69
Région de Bruxelles-Capitale	1,77	2,06	1,85
Flandre	1,50	1,70	1,66
UE-28	-	1,51	1,58

Note[s] :

- L'indice conjoncturel de fécondité (ICF) représente le nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée.
- Calcul[s] : l'ICF est la somme des taux de fécondité par âge. Pour chaque âge, celui-ci se définit comme le rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné à l'effectif moyen des femmes de cet âge. L'âge pris en compte est l'âge révolu (âge atteint au dernier anniversaire).
- Le seuil de remplacement des générations est fixé à 2,1. Ce seuil signifie qu'il faut qu'en moyenne les femmes aient 2,1 enfants pour qu'il y ait un remplacement nombre pour nombre des générations en âge de procréer par les générations naissantes.

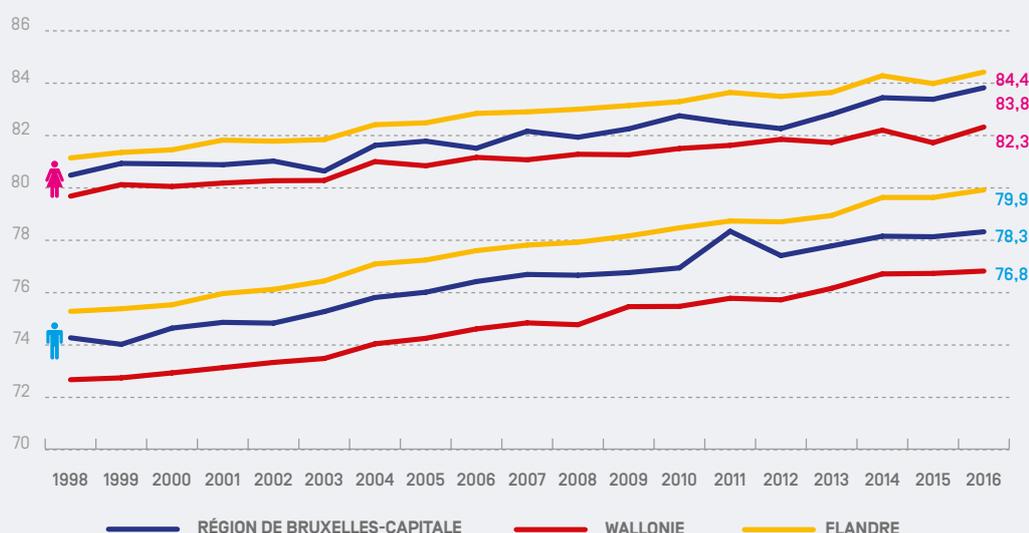
Après avoir augmenté au cours de la précédente décennie (entre 1999 et 2009), le nombre moyen d'enfants par femme tend à diminuer ces dernières années, dans les trois régions. C'est toujours en Région de Bruxelles-Capitale que l'on observe la fécondité la plus élevée, avec un indice de fécondité qui valait 1,85 en 2015, contre 1,69 pour la Wallonie et 1,66 pour la Flandre. Bien qu'ils soient supérieurs à l'indice de fécondité observé pour l'ensemble de l'Union Européenne des 28 (1,58 en 2015), ces taux se situent partout en-dessous du seuil de remplacement des générations (fixé à 2,1 enfants par femme).

Source[s] :

- SPF Économie - Direction Générale Statistique - Statistics Belgium
- Eurostat
- Calcul[s] : IWEPS
- Base de données : Registre National pour les données belges

• ESPÉRANCE DE VIE

ÉVOLUTION DE L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE PAR RÉGION ET PAR SEXE
(EN ANNÉES) DE 1998 À 2016



ESPÉRANCE DE VIE PAR SEXE ET PAR RÉGION POUR LES ANNÉES 2006 ET 2016

	Hommes		Femmes		Écart Hommes-Femmes	
	2006	2016	2006	2016	2006	2016
Belgique	76,5	78,8	82,2	83,7	5,6	4,9
Wallonie	74,6	76,8	81,1	82,3	6,6	5,5
Région de Bruxelles-Capitale	76,4	78,3	81,5	83,8	5,1	5,5
Flandre	77,6	79,9	82,8	84,4	5,2	4,5
UE-28	75,8	78,2	82,0	83,6	6,2	5,4

Note(s) :

- L'espérance de vie à la naissance est la durée moyenne de vie que les enfants nés durant l'année d'observation auraient s'ils connaissaient tout au long de leur existence les conditions de mortalité par âge observées durant l'année retenue.

L'espérance de vie a augmenté au cours de la dernière décennie, tant pour les hommes que pour les femmes. Ainsi, pour la Belgique, en 2016, l'espérance de vie des hommes était de 78,8 ans, tandis que l'espérance de vie des femmes était de 83,7 ans. Au cours des dix dernières années, l'espérance de vie des hommes a augmenté d'un peu plus de 2 ans (+2,3 ans), tandis que celle des femmes a augmenté d'un an et demi. L'espérance de vie des hommes reste plus faible que celle des femmes mais les écarts se réduisent. Cependant, il existe des différences régionales : c'est en Wallonie que l'espérance de vie est la plus faible [76,8 ans pour les hommes et 82,3 ans pour les femmes], suivie par la Région de Bruxelles-Capitale [78,3 ans pour les hommes et 83,8 ans pour les femmes].

L'espérance de vie en Belgique est fort semblable à celle observée au niveau européen [78,2 ans pour les hommes et 83,6 ans pour les femmes pour l'UE-28 en 2016].



Source(s) :

- SPF Économie - Direction Générale Statistique - Statistics Belgium
- Eurostat
- Calcul(s) : IWEPS
- Base de données : Registre National pour les données belges

2. REVENU, EMPLOI ET CONDITIONS DE VIE

A. EMPLOI ET CONDITIONS DE VIE

• NIVEAU DE DIPLÔME ET POSITION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DE LA POPULATION SELON LE NIVEAU DE DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ ATTEINT, PAR CATÉGORIE D'ÂGE EN 2016

	De 25 à 49 ans			De 50 à 64 ans		
	Maximum secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur	Maximum secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur
Belgique	18,8	39,0	42,2	34,9	35,3	29,8
Wallonie	22,1	39,8	38,1	36,6	34,6	28,8
Région de Bruxelles-Capitale	25,8	27,7	46,4	37,1	24,8	38,1
Flandre	15,4	41,1	43,6	33,7	37,1	29,2
UE-28	19,3	45,7	35,0	29,4	47,1	23,5

Note(s) :

La catégorie 'Maximum secondaire inférieur' reprend les personnes ayant au plus un diplôme correspondant à ce niveau, c'est-à-dire les personnes n'ayant pas de diplôme ou ayant un diplôme de l'enseignement primaire ou un diplôme du secondaire inférieur.

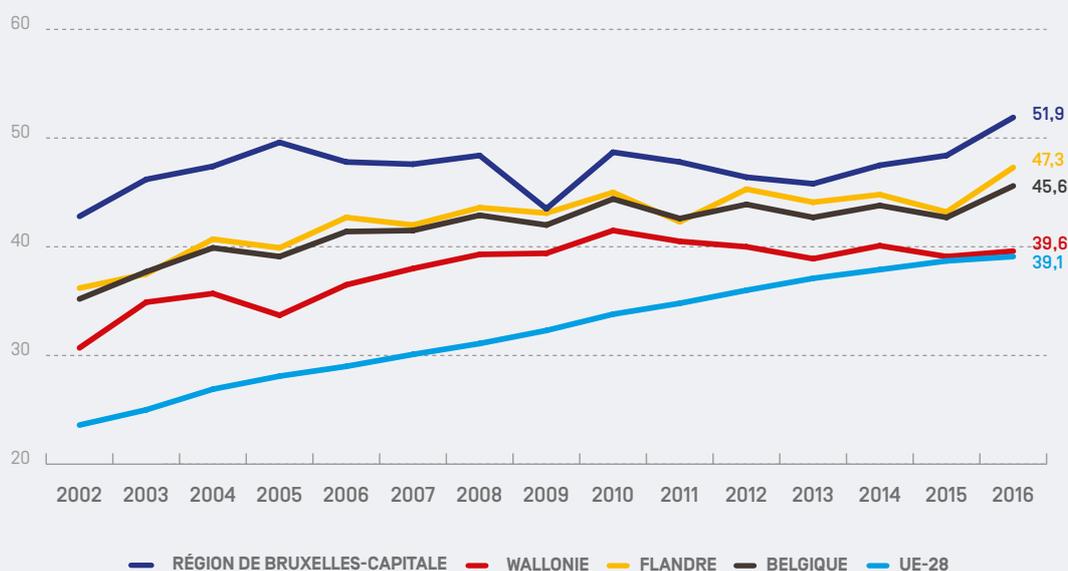
La situation belge en matière de niveau d'éducation de la population est sensiblement meilleure que dans l'ensemble de l'Union Européenne. La part des personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur y atteint 42,2% pour les 25-49 ans [contre 35,0% pour l'UE-28] et 29,8% pour les 50-64 ans [contre 23,5% pour l'UE-28]. Par contre, la part des personnes ayant au plus un diplôme du secondaire inférieur est semblable à la situation observée pour l'UE-28 en ce qui concerne les 25-49 ans [18,8% de la population belge ayant au plus un diplôme du secondaire inférieur, contre 19,3% pour l'UE-28]. Pour les 50-64 ans, ce pourcentage atteint 34,9% de la population belge, contre 29,4% pour l'UE-28.

Des différences régionales s'observent également. Ainsi, si la part des personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur se situe, pour les trois régions, au-dessus du niveau européen, elle atteint 46,4% pour les 25-49 ans en Région de Bruxelles-Capitale [contre 38,1% pour la Wallonie et 43,6% pour la Flandre]. Par contre, il n'en va pas de même pour les diplômes moins élevés. En effet, la part des personnes ayant au plus un diplôme du secondaire inférieur parmi les 25-49 ans est plus défavorable en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale [22,1% et 25,8% respectivement], comparativement au niveau européen (19,3%), alors que la Flandre a une situation meilleure [15,4%].

Source(s) :

- SPF Économie - Direction Générale Statistique - Statistics Belgium
- Eurostat
- Calcul(s) : IWEPS
- Base de données Enquêtes sur les Forces de Travail 2016, moyenne annuelle

ÉVOLUTION EN POURCENTAGE DE LA PART DES 30-34 ANS DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE 2002 À 2016

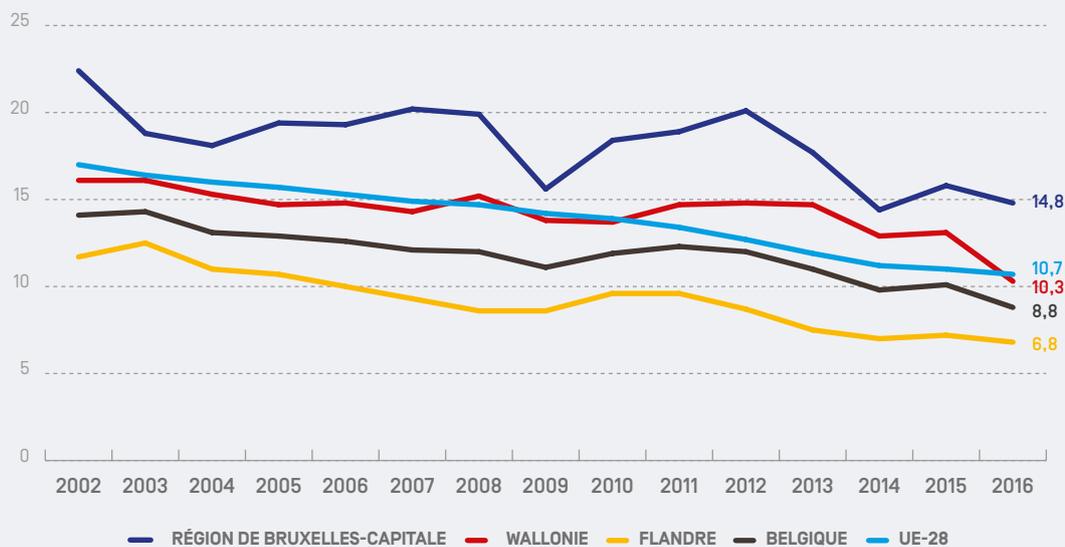


Note(s) :

Les fluctuations interannuelles doivent être interprétées avec prudence, en raison de la taille limitée des échantillons pour cette tranche d'âge.

Dans le cadre de la stratégie EU-2020, l'Europe s'est fixée comme objectif d'atteindre 40% de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans à l'horizon 2020. En 2016, 39,1% des 30-34 ans dans l'Union Européenne des 28 disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur. La Belgique a dépassé ce niveau, avec un taux de 45,6%. Les différences régionales sont importantes : pour la région de Bruxelles-Capitale, 51,9% des 30-34 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 47,3% pour la Flandre et seulement 39,6% pour la Wallonie.

ABANDON SCOLAIRE PRÉCOCE PARMIS LES 18-24 ANS DE 2002 À 2016



Source(s) :

- SPF Économie - Direction Générale Statistique - Statistics Belgium
- Eurostat
- Calcul(s) : IWEPS
- Base de données Enquêtes sur les Forces de Travail 2016, moyenne annuelle



Source(s) :

- SPF Économie - Direction Générale Statistique - Statistics Belgium
- Eurostat Calcul(s) : IWEPS
- Base de données Enquêtes sur les Forces de Travail 2016, moyenne annuelle

Note[s] :

- Le taux d'abandon scolaire précoce est la part des 18-24 ans qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier et dont le niveau de diplôme ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur.
- Les fluctuations interannuelles doivent être interprétées avec prudence, en raison de la taille limitée des échantillons pour cette tranche d'âge.

La diminution de l'abandon scolaire précoce est un autre objectif fixé par l'Europe dans le cadre de sa stratégie EU-2020 : celui-ci ne devrait pas dépasser 10% des 18-24 ans à l'horizon 2020. En 2016, 8,8% des jeunes belges âgés de 18 à 24 ans avaient quitté l'enseignement avant d'avoir obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Ce taux d'abandon scolaire précoce varie d'une région à l'autre, atteignant 14,8% pour la Région de Bruxelles-Capitale, contre 10,3% pour la Wallonie et 6,8% pour la Flandre. Le taux wallon est proche du niveau observé pour l'ensemble de l'UE-28 (10,7%). La tendance est à la baisse dans toutes les régions.

**RÉPARTITION EN POURCENTAGE DE LA POPULATION SELON LE STATUT BIT,
PAR CATÉGORIE D'ÂGE EN 2016**

	De 25 à 49 ans			De 50 à 64 ans		
	En emploi	Au chômage	Inactif	En emploi	Au chômage	Inactif
Maximum secondaire inférieur						
Belgique	55,7	12,6	31,7	38,1	3,7	58,2
Wallonie	50,4	14,1	35,5	33,5	4,7	61,8
Région Bruxelles-Capitale	44,1	20,9	35,0	35,7	10,5	53,9
Flandre	64,4	8,2	27,4	41,1	2,0	56,8
UE-28	60,9	12,5	26,6	47,1	6,5	46,4
Tous niveaux de diplômes confondus						
Belgique	79,7	6,4	13,9	56,6	3,3	40,1
Wallonie	74,8	8,2	17,0	52,5	4,3	43,3
Région Bruxelles-Capitale	67,4	13,1	19,5	54,9	8,8	36,3
Flandre	85,2	3,9	10,9	59,1	2,0	38,9
UE-28	78,9	7,0	14,0	63,4	4,4	32,2

Note[s] :

Les statuts (emploi, chômage, inactivité) sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (BIT) :

- est considérée comme « en emploi » toute personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui, au cours de la semaine de référence, a effectué un travail rémunéré d'une heure au moins ;
- est considérée comme « au chômage » toute personne en âge de travailler qui, (1) n'a pas travaillé au moins une heure durant la semaine de référence, (2) est disponible pour occuper un emploi dans les 15 jours et (3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou a trouvé un emploi commençant dans les trois mois ;
- les personnes actives sont celles qui sont soit en emploi, soit au chômage selon ces critères ;
- les personnes inactives sont celles qui ne répondent pas à ces critères (étudiants, personnes en incapacité de travail, hommes/femmes au foyer...).

De manière globale (pour la Belgique dans son ensemble et tous niveaux de diplôme confondus), le taux d'emploi des 25-49 ans (donné par la part des actifs occupés dans la population totale) se situe légèrement au-dessus du taux d'emploi européen. La situation diffère cependant d'une région à l'autre. Ainsi, pour le taux d'emploi des 25-49 ans, la Wallonie et la Région

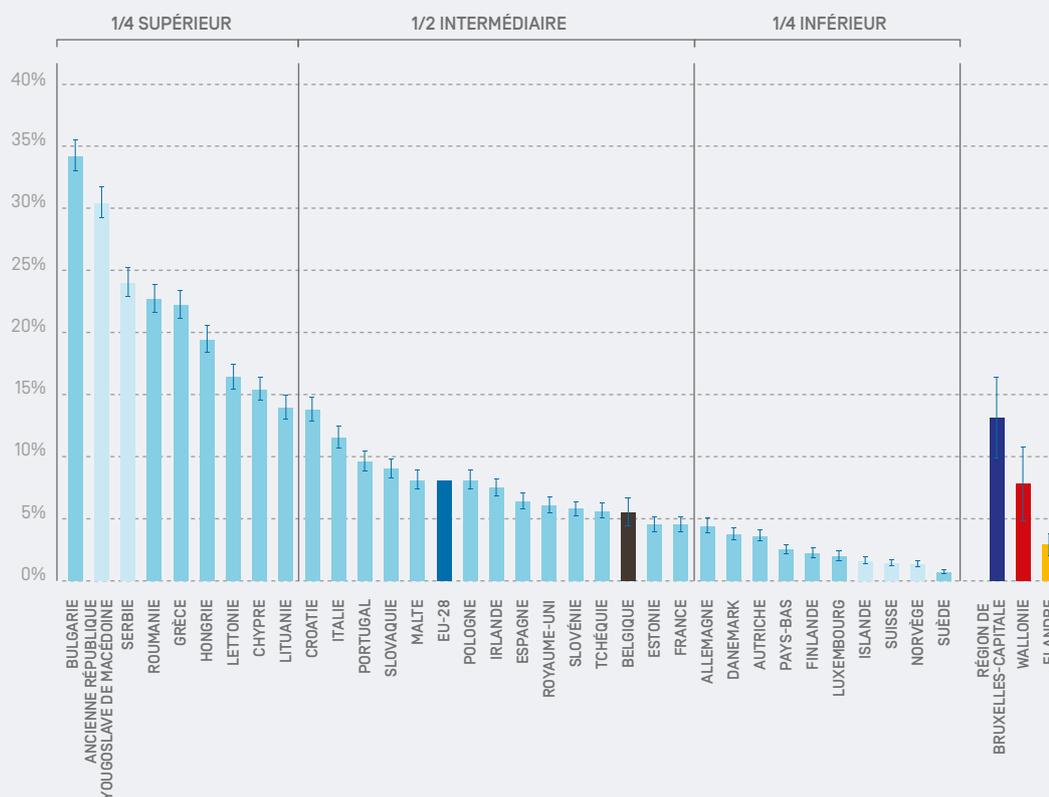
- **Source[s] :**
- SPF Économie - Direction Générale Statistique - Statistics Belgium
 - Eurostat Calcul(s) : IWEPS
 - Base de données : Enquêtes sur les Forces de Travail 2016, moyenne annuelle

de Bruxelles-Capitale se situent en-dessous de celui-ci. La différence est particulièrement importante pour la Région de Bruxelles-Capitale avec un taux d'emploi de seulement 67,4% [contre 78,9% pour l'UE-28]. Pour les 50-64 ans, les trois régions se situent en-dessous du taux d'emploi européen [qui vaut 63,4%], la situation la plus défavorable s'observant pour la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale [52,5% et 54,9% respectivement, contre 59,1% pour la Flandre].

La situation varie également selon le niveau de diplôme. Ainsi, les personnes ayant au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ont un taux d'emploi plus faible que l'ensemble de la population [55,7% pour les 25-49 ans et 38,1% pour les 50-64 ans pour les personnes ayant au plus un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, contre 79,7% et 56,6% tous niveaux de diplôme confondus]. Les taux d'emploi des faiblement diplômés sont inférieurs en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale comparativement à la Flandre.

• PAUVRETÉ

TAUX DE PRIVATION MATÉRIELLE SÉVÈRE DES PAYS EUROPÉENS ET RÉGIONS BELGES
(2015/2016) (EN POURCENTAGE)



Source(s) :

- Eurostat
- Base de données : Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC

Note(s) :

- Calculé sur la base des variables disponibles dans EU-SILC, l'indicateur de privation matérielle sévère se base sur 9 items – le ménage a-t-il ou non la capacité financière :
 - de faire face à des dépenses imprévues ?
 - de manger tous les deux jours un repas comprenant des protéines ?
 - de chauffer correctement son logement ?
 - de partir une semaine par an en vacances ?
 - d'éviter les arriérés de crédit, de loyer et de paiement ?
 - de disposer (s'il le souhaite) d'une voiture ?
 - de disposer (s'il le souhaite) d'une télévision ?
 - de disposer (s'il le souhaite) d'un téléphone ?
 - de disposer (s'il le souhaite) d'une machine à laver ?

- À partir de ces items, un score de privation est calculé pour chaque ménage comme la simple somme de désavantages auxquels le ménage est confronté ; il est ensuite attribué à l'ensemble des membres du ménage. Ce score varie entre 0 (absence totale de désavantages) et 9 (cumul de tous les désavantages). Le taux de privation sévère est défini comme la proportion de personnes vivant dans un ménage qui n'a pas accès à au moins 4 de ces 9 items (une version alternative existe qui ne prend en compte que le non-accès à 3 items sur 9). Cet indicateur sert, avec deux autres indicateurs (le « taux de risque de pauvreté » et les « personnes vivant dans un ménage à faible niveau d'intensité de travail ») à calculer la part de la population à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans le cadre de la Stratégie EU-2020.
- L'intervalle de confiance représenté sur le graphique tient compte d'une marge d'erreur acceptée à 95%. Cet intervalle varie en fonction de la taille de l'échantillon ce qui explique qu'il est plus grand pour les régions que pour les pays.
- Les données sont de 2015 pour tous les pays hormis la Belgique et ses trois régions territoriales pour lesquelles les données sont de 2016.
- Les pays en bleu dans le graphique font partie de l'Union européenne (UE28) alors que les pays en bleu clair n'en font pas partie.

Au niveau européen (2015), le taux de privation matérielle sévère est de 8,1% de la population européenne (il était de 8,9% en 2014) ce qui représente 40,3 millions d'individus. Pour la Belgique (2016), ce taux est de 5,5% (il était de 5,8% en 2015) ce qui représente 623.000 individus vivant en Belgique. En termes de comparaison européenne, le graphique indique que le niveau belge se situe entre celui de la Tchéquie (5,6%) et de l'Estonie (4,5%). En regroupant les pays en trois catégories selon leur taux, un quart des pays ont un taux inférieur ou égal à 4,4% (l'Allemagne) avec parmi eux la Suède (0,7%) ou la Norvège (1,3%) qui ont les taux européens les plus faibles. La moitié des pays (parmi lesquels figure la Belgique) ont un taux qui se situe entre 4,5% (la France) et 13,8% (la Croatie). Le dernier quart des pays ont un taux supérieur à 13,9% (la Lituanie) avec parmi eux l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM : 30,4%) ou la Bulgarie (34,2%) qui ont les taux européens les plus élevés. La variabilité au sein de l'Union Européenne est donc importante.

Au niveau des régions belges, il existe aussi des différences importantes. La Flandre marque un taux très faible comparativement aux autres régions (2,9% +/- 0,9%). Elle se place ainsi, comparativement aux pays européens, dans le premier quart, entre les Pays-Bas (2,5%) et l'Autriche (3,6%). La Wallonie (7,8% +/- 3,0%) se place, quant à elle, parmi les pays qui sont au centre de la distribution, entre l'Irlande (7,5%) et la Pologne (8,1%). Elle est également proche de la moyenne européenne (8,1%). La région de Bruxelles-Capitale a, quant à elle, un taux beaucoup plus élevé (13,1% +/- 3,3%) ce qui la place à la limite des pays qui sont au centre de la distribution, entre l'Italie (11,5%) et la Croatie (13,8%).

B. ÉCONOMIE ET REVENU

• PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT ET PRODUIT INTÉRIEUR BRUT PAR HABITANT, DE 2006 À 2015

	2006	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation annuelle moyenne 2006-2015 [en %]
PIB en millions d'euros courants								
Belgique	326.662	365.101	379.106	387.500	391.712	400.805	410.351	+2,6
Wallonie	77.140	87.161	89.599	90.700	91.339	93.217	94.853	+2,3
dont Communauté germanophone	1.648	1.797	1.868	1.891	1.903	1.909	1.933	+1,8
Région de Bruxelles-Capitale	60.963	67.691	70.775	71.868	72.138	73.400	74.599	+2,3
Flandre	188.385	210.004	218.479	224.665	227.964	233.920	240.628	+2,8
Unité extra-régionale	174	245	253	266	271	269	272	+5,1
PIB par habitant en euros courants								
Belgique	30.969	33.509	34.484	35.012	35.210	35.851	36.513	+1,8
Wallonie	22.523	24.818	25.340	25.516	25.587	26.016	26.377	+1,8
Région de Bruxelles-Capitale	59.475	61.297	62.690	62.672	62.238	62.771	63.137	+0,7
Flandre	30.893	33.444	34.522	35.290	35.640	36.394	37.243	+2,1
PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat (SPA)								
Belgique	29.300	30.700	31.300	32.200	32.100	33.000	34.200	+1,7
UE-28	24.700	25.500	26.100	26.600	26.700	27.600	28.900	+1,8

Note(s) :

- Unité extra-régionale : PIB produit en dehors du territoire belge. Exemple : militaires et civils auprès de l'Armée belge à l'étranger.
- Standard de pouvoir d'achat (SPA) : le standard de pouvoir d'achat est une unité monétaire artificielle. En théorie, un SPA permet de se procurer la même quantité de biens et de services dans tous les pays. Les différences de niveaux de prix entre les pays sont ainsi éliminées, ce qui permet les comparaisons internationales.
- Le PIB par habitant correspond au PIB d'une région divisé par sa population.
- Euros courants : euros exprimés à prix courant c'est-à-dire, sans correction, tels qu'ils sont indiqués aux périodes données.

Le PIB de la Belgique en 2015 est de 410.351 millions d'euros. Au niveau des régions, celui-ci se répartit de la manière suivante : le poids du PIB wallon (94.853 millions) représente 23,1% du PIB de la Belgique, celui du PIB de la Région de Bruxelles-Capitale (74.599 millions) représente 18,2% et celui du PIB flamand (240.628 millions) représente 58,6%. Le PIB de la Belgique a augmenté annuellement de +2,6% entre 2006 et 2015. Au niveau des régions, l'augmentation est un peu plus marquée en Flandre (+2,8%) qu'en Wallonie (+2,3%) et à la Région de Bruxelles-Capitale (+2,3%).

Le PIB par habitant correspond à la répartition du PIB entre la population résidente, il donne ainsi une idée de l'activité économique indépendamment de la taille de la population. Le PIB par habitant en euros courants pour la Belgique est de 36.513 euros en 2015. Or cet indicateur économique varie presque du simple au double entre les régions puisqu'il est de 63.137 euros pour la Région de Bruxelles-Capitale mais est de 26.377 euros pour la Wallonie et de 37.243 euros pour la Flandre. Il faut savoir cependant que cet indicateur n'est qu'une mesure approximative de la richesse de sa population, car il ne redistribue pas la richesse qui est produite par une population venant d'une autre région comme c'est le cas avec les navetteurs. Étant donné la forte proportion de navetteurs en Région de Bruxelles-Capitale, il faut tenir compte de cette limite. En effet, environ un emploi sur deux en Région de Bruxelles-Capitale est occupé par un navetteur alors qu'en Wallonie ou en Flandre cela concerne moins d'un emploi sur vingt (soit dix fois moins). Or le PIB par habitant



Source(s) :

- Institut des comptes nationaux (ICN)
- Eurostat
- Calcul(s) : IWEPS

régionalisé ne tient pas compte de cette redistribution de la richesse. Pour mesurer la richesse (ou la précarité) de la population d'une région, il faut donc se référer à des indicateurs qui mesurent directement le niveau de richesse auprès de la population résidente. C'est notamment le cas de l'indicateur de « Taux de privation matérielle », de l'indicateur de « Revenus des ménages » ou de l'indicateur de « Tranche de revenus des déclarations fiscales » qui sont aussi présentés dans ce chapitre. Ces indicateurs révèlent alors que, malgré le fait que la Région de Bruxelles-capitale est la région la plus riche économiquement, la part des personnes ayant des difficultés matérielles est très importante comparativement aux deux autres régions.

Pour comparer le PIB par habitant de la Belgique à celui de l'Union européenne ou à celui d'autres pays de l'Union, il faut exprimer ce PIB en Standard de pouvoir d'achat (SPA) qui permet de tenir compte des différences de niveaux de prix entre pays. Pour la Belgique, le PIB par habitant en 2015 exprimé en SPA est de 34.200 euros. Ainsi, le PIB par habitant belge est supérieur de 18,3% à celui de l'UE-28 (28.900 euros).

• REVENUS DES MÉNAGES

ÉVOLUTION DES REVENUS PRIMAIRES ET DISPONIBLES PAR HABITANT EN PARITÉ DE POUVOIR D'ACHAT DE 2005 À 2014

	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation annuelle moyenne 2010-2013
Revenus primaires par habitant en parité de pouvoir d'achat									
En euros									
Wallonie	17.000	18.700	18.100	18.400	18.800	19.300	19.300	19.700	+1,6
RBC	18.400	20.000	19.300	19.500	19.500	19.600	19.600	19.900	+0,2
Flandre	21.200	23.200	22.500	22.900	23.300	24.000	23.900	24.500	+1,4
Belgique	19.600	21.400	20.700	21.100	21.500	22.000	22.000	22.500	+1,4
UE-28		n.d.	n.d.	16.900	17.300	17.500	17.700	n.d.	+1,6
Indice Belgique = 100									
Wallonie	86,7	87,4	87,4	87,2	87,4	87,7	87,7	87,6	
RBC	93,9	93,5	93,2	92,4	90,7	89,1	89,1	88,4	
Flandre	108,2	108,4	108,7	108,5	108,4	109,1	108,6	108,9	
Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
UE-28		n.d.	n.d.	80,1	80,5	79,5	80,5	n.d.	
Revenus disponibles par habitant en parité de pouvoir d'achat									
En euros									
Wallonie	14.000	15.200	15.000	15.100	15.400	15.700	15.700	16.000	+1,3
RBC	14.800	16.100	15.700	15.700	15.600	15.700	15.600	15.800	-0,2
Flandre	16.300	17.900	17.700	17.800	18.000	18.400	18.300	18.600	+0,9
Belgique	15.400	16.900	16.600	16.700	16.900	17.200	17.200	17.500	+1,0
UE-28		n.d.	n.d.	14.900	15.200	15.400	15.500	n.d.	+1,3
Indice Belgique = 100									
Wallonie	90,9	89,9	90,4	90,4	91,1	91,3	91,3	91,4	
RBC	96,1	95,3	94,6	94,0	92,3	91,3	90,7	90,3	
Flandre	105,8	105,9	106,6	106,6	106,5	107,0	106,4	106,3	
Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
UE-28		n.d.	n.d.	89,2	89,9	89,5	90,1	n.d.	

Source(s) :

• Eurostat

• Calcul(s) : IWEPS

Note(s) :

- Les revenus primaires des ménages se composent des rémunérations des salariés, des loyers (effectifs ou imputés) des propriétaires d'immeubles, des revenus des indépendants et des revenus de la propriété. Les revenus disponibles sont eux constitués des revenus primaires auxquels sont ajoutés les transferts courants reçus par les ménages (prestations sociales...) et auxquels sont enlevés les transferts courants versés (impôts, cotisations sociales...). Il s'agit du revenu que les ménages affectent ensuite, soit à l'épargne, soit aux dépenses de consommation.
- Les données relatives à l'Union européenne englobent les ménages et institutions sans but lucratif (ISBL), ces dernières ne représentent toutefois qu'une part mineure des revenus.
- Parité de pouvoir d'achat : les parités de pouvoir d'achat (PPA) sont déterminées au niveau de l'UE-28 par la comparaison du niveau des prix d'un panier de biens et services comparables jugés représentatifs des habitudes de consommation des différents pays. Les PPA permettent la production d'indicateurs significatifs (en termes de prix ou de volume) requis pour effectuer des comparaisons entre les pays, de manière à refléter fidèlement les différences de pouvoir d'achat, entre les ménages par exemple.
- Les chiffres n'ont pas été actualisés en 2014 pour l'UE-28.

L'analyse des revenus primaires par habitant montre qu'en 2014, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale ont des revenus primaires inférieurs de 12,4% à la moyenne nationale pour la première, et de 11,6% pour la seconde. La Flandre a quant à elle un revenu primaire supérieur de 8,9% à la moyenne nationale. Par contre, quelle que soit la région, les revenus primaires restent supérieurs à ceux de l'Union européenne en 2013 (19.300 euros en Wallonie, 19.600 en Région de Bruxelles-Capitale et 23.900 en Flandre contre 17.700 pour l'UE-28). La récession économique internationale de 2008 a entraîné une baisse généralisée des revenus primaires en 2009 pour toutes les régions belges et ses effets perdurent pour la Région de Bruxelles-Capitale en 2014. En effet, si dès 2011, pour la Flandre et la Wallonie, le revenu primaire a atteint ou dépassé celui de 2008, en Région de Bruxelles-Capitale, ce n'est pas encore le cas en 2014. Notons que l'évolution de 2010 à 2013, et donc après crise, montre une progression du revenu primaire par habitant de 1,6% en Wallonie, 0,2% en Région de Bruxelles-capitale et de 1,4% en Flandre. La moyenne européenne évolue quant à elle de 1,6% sur cette période.

L'analyse des revenus disponibles par habitant en 2014 montre que les revenus disponibles de la Wallonie sont inférieurs de 8,6% à la moyenne nationale et que ceux de la Région de Bruxelles-capitale sont inférieurs de 9,7% à cette même moyenne. Par contre, la Flandre montre en 2014 un revenu disponible par habitant supérieur à la moyenne nationale de 6,3%. La comparaison avec les revenus primaires montre que le système de transferts (impôts, prestations sociales...) entraîne une réduction des écarts entre régions, même s'ils subsistent. Si l'écart avec la moyenne nationale demeure stable pour la Wallonie, il se creuse en revanche ces dernières années pour la Région de Bruxelles-Capitale. La comparaison avec les données européennes montre que le revenu disponible par habitant en Wallonie est généralement assez proche de la moyenne européenne. L'évolution du revenu disponible de 2010 à 2013 révèle une augmentation de 1,3% en Wallonie et de 0,9% en Flandre ainsi qu'une diminution de 0,2% en Région de Bruxelles-capitale. L'évolution de la moyenne européenne sur cette même période est, quant à elle, de 1,3% comme en Wallonie.

- **Source(s) :**
 • Institut des comptes nationaux
 • Calcul(s) : IWEPS

STRUCTURE DES REVENUS DES MÉNAGES

	En pourcentage du total des revenus primaires de l'année 2014				Taux de croissance annuel moyen 2000-2014			
	Wallonie	Région de Bruxelles-Capitale	Flandre	Belgique	Wallonie	Région de Bruxelles-Capitale	Flandre	Belgique
Excédent d'exploitation	2,2	2,9	2,5	2,4	-3,3	-2,1	-2,7	-2,8
Revenu mixte	8,0	8,8	9,0	8,7	1,0	2,3	1,9	1,7
Rémunération des salariés	80,9	78,4	77,5	78,6	3,5	3,5	3,4	3,4
<i>dont salaires et traitements bruts</i>	58,3	57,6	56,2	56,9	3,3	3,4	3,2	3,2
Revenus de la propriété	9,0	9,8	11,0	10,3	-0,9	-1,3	0,0	-0,4
Solde des revenus primaires	100,0	100,0	100,0	100,0	2,5	2,5	2,6	2,5
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	34,4	28,8	28,1	29,9	3,9	3,5	4,4	4,1
Autres transferts courants nets	-1,2	-1,7	-1,3	-1,3	5,8	1,1	4,1	4,0
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine...	-20,2	-17,4	-20,1	-19,9	3,2	2,6	3,3	3,2
Cotisations sociales	-31,8	-30,1	-30,6	-30,9	3,7	3,4	3,7	3,7
Revenu disponible	81,2	79,5	76,1	77,9	2,4	2,5	2,5	2,5
Transferts sociaux en nature	28,7	28,5	22,9	25,1	4,7	5,6	4,8	4,8
Revenu disponible ajusté	109,9	108,0	99,0	102,9	2,9	3,2	3,0	3,0
Solde des revenus primaires en euros par habitant	21.020	21.255	26.091	23.969	2,0	1,1	2,0	1,9

Note(s) :

- Les données sont présentées à prix courants.
- Excédent d'exploitation : loyers (effectifs ou imputés) des propriétaires d'immeubles.
- Revenu mixte : revenu des indépendants qui comprend la rémunération et le profit en tant qu'entrepreneur (ces deux revenus ne sont pas dissociés dans la comptabilité régionale).
- Revenus nets de la propriété : différence entre les revenus de placements mobiliers (tels que les intérêts pour un crédit immobilier par exemple).
- Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature : prestations de sécurité sociale (pension, allocations familiales, chômage...) hormis les remboursements de soins de santé.
- Autres transferts courants nets : transferts qui se font entre les ménages et un autre secteur institutionnel. Se retrouvent dans cette catégorie, par exemple, la différence entre les indemnités et les primes d'assurances ou bien les cotisations pour une ASBL ou pour un syndicat.
- Transferts sociaux en nature : comprennent les dépenses que fait l'État et qui profitent individuellement aux ménages comme, par exemple, les dépenses de soins de santé ou les dépenses d'enseignement.

La structure des revenus primaires des ménages en 2014 fait apparaître qu'en Wallonie leur composition est faite de 80,9% de rémunérations des salariés alors que la moyenne belge s'élève à 78,6% (78,4% pour la Région de Bruxelles-capitale et de 77,5% pour la Flandre). La part des revenus de la propriété est plus élevée en Flandre (11,0%) qu'en Région de Bruxelles-capitale (9,8%) et qu'en Wallonie (9,0%).

Au total, le revenu disponible représente 81,2% du revenu primaire pour la Wallonie. Il s'élève à 79,5% pour la Région de Bruxelles-capitale et à seulement 76,1% pour la Flandre. À noter que cette différence s'explique en partie par la part des prestations sociales qui est plus élevée en Wallonie (34,4%) qu'en Région de Bruxelles-Capitale (28,8%) ou en Flandre (28,1%). Au final, le solde des revenus primaires par habitant est plus faible en Wallonie (21.020 euros), qu'en Région de Bruxelles-Capitale (21.255 euros) ou en Flandre (26.091 euros).

DISTRIBUTION EN POURCENTAGE DES DÉCLARATIONS FISCALES PAR RÉGION SUIVANT LA TRANCHE DE REVENUS DE 2009 À 2014

Année de revenu	< 10.000 EUR	de 10.001 jusqu'à 20.000 EUR	de 20.001 jusqu'à 30.000 EUR	de 30.001 jusqu'à 40.000 EUR	de 40.001 jusqu'à 50.000 EUR	plus que 50.001 EUR	Total
BELGIQUE							
2009	16,5	31,7	21,9	11,1	6,6	12,2	100,0
2014	13,6	27,5	21,8	13,0	7,6	16,5	100,0
Variations 2009-2014	-2,9	-4,2	-0,1	1,9	1,0	4,3	0,0
WALLONIE							
2009	17,5	34,4	20,7	10,5	6,1	10,8	100,0
2014	14,4	30,2	21,2	12,3	7,2	14,6	100,0
Variations 2009-2014	-3,1	-4,2	0,5	1,8	1,1	3,8	0,0
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE							
2009	21,8	35,3	19,0	9,8	5,1	9,1	100,0
2014	19,0	33,3	19,5	11,0	6,0	11,2	100,0
Variations 2009-2014	-2,8	-1,9	0,5	1,2	0,9	2,1	0,0
FLANDRE							
2009	15,1	29,6	23,0	11,6	7,2	13,5	100,0
2014	12,2	25,0	22,5	13,7	8,1	18,5	100,0
Variations 2009-2014	-2,9	-4,6	-0,5	2,1	0,9	5,0	0,0

Note[s] :

Le tableau prend en compte le revenu net imposable. Ce revenu se compose de tous les revenus nets après soustraction des dépenses déductibles (p.ex. les frais de garde d'enfants, les rentes alimentaires payées, les libéralités...).

En 2014, la tranche fiscale la plus fréquente au niveau du pays et pour chacune des régions est celle du revenu se situant entre 10.001 et 20.000 euros. Elle concerne environ une personne sur trois ou une personne sur quatre, tant à l'échelle du pays qu'à celle des régions. Une différence est cependant observée entre régions dans la répartition des différentes tranches de revenu. La région de Bruxelles-Capitale comprend, proportionnellement aux autres régions, davantage de revenus se situant dans la tranche des faibles revenus avec 19,0% de revenus inférieurs à 10.000 euros et 33,3% de revenus se situant entre 10.001 et 20.000 euros. La Wallonie occupe la place intermédiaire et comprend 14,4% de revenus inférieurs à 10.000 euros et 30,2% de revenus se situant entre 10.001 et 20.000 euros. La Flandre occupe proportionnellement la place où il y a le moins de faibles revenus avec 12,2% de revenus inférieurs à 10.000 euros et 25,0% de revenus se situant entre 10.001 et 20.000 euros.



Source[s] :

- SPF Économie - Direction Générale Statistique - Statistics Belgium pour les données belges
- Calcul(s) : IWEPS

Concernant les variations entre 2009 et 2014, au niveau du pays et des régions, une baisse de la part relative des tranches des revenus les plus faibles est observée (en dessous de 20.000 euros) et une augmentation de la part relative des tranches de revenus plus élevés (à partir de 20.000 euros). Cela reflète l'augmentation des revenus dans le temps. La diminution de la part des tranches de revenus observée en-dessous de 20.000 euros se fait au profit de l'augmentation de la part des tranches de revenus situées entre 20.000 et 40.000 euros. Au niveau des revenus plus importants, une faible augmentation de la part de la tranche des revenus compris entre 40.000 et 50.000 est observée. Par contre, la part de la tranche suivante progresse fortement. Il y a donc une augmentation des disparités puisque les écarts entre les parts relatives des tranches de revenus semblent se creuser.

3. POPULATION ET PIB DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

• ESTIMATION DE LA POPULATION DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

POPULATION DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES AU 1^{er} JANVIER DE 2012 À 2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Belgique	11.035.948	11.099.554	11.150.516	11.209.044	11.267.910	11.322.088
Wallonie (hors Communauté germanophone)	3.470.201	3.486.970	3.500.052	3.513.416	3.525.571	3.537.553
Région de Bruxelles-Capitale	1.138.854	1.154.635	1.163.486	1.175.173	1.187.890	1.191.604
Fédération Wallonie-Bruxelles	4.495.170	4.526.142	4.547.189	4.571.072	4.594.672	4.609.997
FWB en % de la Belgique	40,7	40,8	40,8	40,8	40,8	40,7

Note(s) :

Calcul(s) : la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles est calculée en additionnant la population wallonne (de laquelle on soustrait la population des 9 communes de la Communauté germanophone) et 90% de la population de la Région de Bruxelles-Capitale.

Sur base de plusieurs sources (telles que la langue utilisée dans les formulaires administratifs ou encore la répartition des votes exprimés pour les collèges francophones et néerlandophones lors des élections régionales), il est possible d'estimer que la Région de Bruxelles-Capitale comporte 90% de francophones (c'est-à-dire de personnes qui utilisent prioritairement le français comme langue administrative) et 10% de néerlandophones (qui utilisent prioritairement le néerlandais comme langue administrative). Sur base de cette clé de répartition, la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles est estimée à 4,6 millions d'habitants, soit environ 41% de la population de la Belgique. Selon les dernières informations disponibles (au 1^{er} janvier 2017), la Fédération Wallonie-Bruxelles comptait ainsi 4.609.997 habitants, soit une augmentation de 15.325 habitants par rapport au 1^{er} janvier 2016.



Source(s) :

- SPF Économie - Direction Générale Statistique - Statistics Belgium pour les données belges
- Calcul(s) : IWEPS
- Base de données : Registre National

• ESTIMATION DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ESTIMATION DU PIB DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
EN MILLIONS D'EUROS COURANTS, DE 2011 À 2015

PIB, en millions d'euros courants	2011	2012	2013	2014	2015
Belgique	379.106	387.500	391.712	400.805	410.351
Wallonie (hors Communauté germanophone)	87.731	88.809	89.436	91.308	92.919
Région de Bruxelles-Capitale	70.775	71.868	72.138	73.400	74.599
Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)	151.428	153.491	154.360	157.367	160.058
PIB FWB / PIB belge (en %)	39,9	39,6	39,4	39,3	39,0

Note(s) :

Calcul(s) : le PIB de la Fédération Wallonie-Bruxelles est calculé en prenant le PIB wallon sans le PIB généré par les communes qui composent le territoire de la Communauté germanophone auquel on ajoute 90 % du PIB de la Région de Bruxelles-Capitale. La formule de ce PIB est alors la suivante : $PIB_{FWB} = PIB_{RW} - PIB_{CG} + 90\% PIB_{RBC}$.

La Fédération Wallonie-Bruxelles ayant des compétences qui s'appliquent à une population (les personnes de langue française) et non à un territoire, son PIB ne peut être calculé qu'à partir des PIB régionaux de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale dont une part est prise en fonction de la proportion de la population francophone.

Comme expliqué plus haut, la part de la population francophone de 90 % pour la Région de Bruxelles-Capitale est une estimation car il n'est pas possible d'arrêter un chiffre définitif en l'absence de recensement linguistique. Selon ce calcul, le PIB de la Fédération Wallonie-Bruxelles atteint un montant de plus de 160 milliards d'euros en 2015. En 2014, il était de 157,4 milliards d'euros. La part du PIB de la Fédération Wallonie-Bruxelles représente 39,0% du PIB de la Belgique.

►
Source(s) :
• Institut des
Comptes nationaux
(ICN)
• Calcul(s) : IWEPS